

Les chiffres-clés de la Justice

1203419465678932587542858746
5482123519508741235874584215
2808120345946567893258704215
8746548262351950874523587458
4295280812034594656789325875
4565874654823235195085454235
8745842352808120343946567893
2587649158706548212356591950
8745235874584215280865802687
4569520359709565203265975450
2359589325043259865032659874
2547852369854520326597545023
5958932501325986503265987425
4785236985652032659754502359
5893250432598650326598742547
8523695803269885294615151408
3945063985746203593498520549
8723659258035972159206365851
9766589106973649821548503259

Octobre 2005



Directeur de la publication
Baudouin Seys

Coordination
Odile Timbart

Réalisation
Annette Jacgert

Maquette
Denis Toussaint

Diffusion
Service central de l'Information et de la Communication

**Sous-direction de la Statistique,
des Études et de la Documentation**

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement

Les chiffres-clés de la Justice

à fin 2004

Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation

2, rue des Cévennes - 75 015 Paris
Tél. 01 44 77 66 27
Télécopie : 01 44 77 66 50

ISBN 2-11-095767-0

© Justice 2005

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
L'activité judiciaire	11
La justice civile	12
La justice pénale	16
La justice des mineurs	21
L'administration pénitentiaire	27
La justice administrative	33
L'aide juridictionnelle	34
L'indemnisation en matière de détention provisoire	36
L'indemnisation des victimes d'infractions	36
L'accès au droit	37
Les auxiliaires de la Justice	37

Cartes

Découpage judiciaire de la France	8
Population par cour d'appel	10
Centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat et centres éducatifs fermés	24
Établissements pénitentiaires	27
Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	32

Liste des sigles et abréviations	38
----------------------------------	----

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2005

5,46 Milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2005

72 460 agents

dont 7 782 magistrats de l'ordre judiciaire

Implantations immobilières en 2005

5 621 632 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire (y compris TOM et collectivités territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 35 Cours d'appel
- 2 Tribunaux supérieurs d'appel
- 181 Tribunaux de grande instance (dont 37 à compétence commerciale)
- 5 Tribunaux de première instance (dont 3 à compétence commerciale)
- 154 Tribunaux pour enfants
- 116 Tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 476 Tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 271 Conseils de prud'hommes
- 6 Tribunaux du travail
- 185 Tribunaux de commerce

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
 - 8 Cours administratives d'appel
 - 36 Tribunaux administratifs
-

Activité des juridictions en 2004

■ Justice civile

- 2 614 673 décisions en matière civile et commerciale
 - dont 277 523 référés en matière civile et commerciale*
- 167 946 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

- 1 237 360 décisions en matière pénale
- 9 958 233 amendes forfaitaires majorées
- 5 004 678 affaires traitées par les parquets
- 1 455 597 affaires poursuivables
 - dont 1 089 215 affaires poursuivies*
 - ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale*

Taux de réponse pénale : 74,8 % [72,1 % en 2003]

Justice pénale (suite)

1 019 694 Condamnations prononcées
 3 264 pour des crimes
485 847 pour des délits
109 693 pour des contraventions de 5^e classe
420 890 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

□ Activité des parquets en 2004

168 693 affaires traitées mettant en cause des mineurs
142 758 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs
Taux de réponse pénale : 82,1 % [80,3 % en 2003]

□ Activité des juges des enfants en 2004

113 610 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
80 982 mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi
25 204 familles faisant l'objet d'une tutelle aux prestations sociales

□ Activité des établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 620 unités du secteur public

1 255 établissements du secteur associatif habilité
163 291 mesures en cours au 31 décembre 2004

Administration pénitentiaire

188 établissements pénitentiaires

51 312 places au 1^{er} juillet 2005
60 925 détenus (écroués) au 1^{er} juillet 2005
84 710 entrants en prison en 2004
84 759 sortants de prison en 2004

125 437 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2005

Aide juridictionnelle en 2004

831 754 admissions à l'aide juridictionnelle

478 361 admissions sur contentieux civils et administratifs

part des affaires avec aide juridictionnelle dans les procédures civiles : 20,4 %
en 2003 : 21,2 %

353 393 admissions sur contentieux pénaux

part des affaires avec aide juridictionnelle dans les procédures pénales : 38,4 %
en 2003 : 37,3 %

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la Justice

Budgets votés	Montants (Mo Euros)		Évolution 2005/2004
	2004	2005	%
Crédits de paiements	5 283,2	5 461,9	+ 3,4
Dépenses ordinaires	4 961,6	5 150,1	+ 3,8
Dépenses en capital	321,6	311,8	- 3,1
Autorisations de programmes affectées	2 659,0	3 772,0	+ 41,9
Part du budget de la Justice dans le budget général de l'État	1,86 %	1,89 %	-

Source : LFI de 2004 et 2005

Autorisations de programme affectées : opérations en cours

Frais de justice – Aide juridictionnelle

	Montant 2004 (Mo Euros)	Évolution 2004/03 (%)
Frais de justice*	426,4	+ 22,5
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police (Frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers aux jurés, aux témoins, frais postaux)	320,2	+ 27,3
Frais de justice civile et commerciale (Enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédures collectives de redressement et de liquidation judiciaires des entreprises en difficulté, frais postaux ...)	86,6	+ 9,3
Frais de justice en matière administrative	7,3	+ 17,3
Autres frais de justice	12,3	+ 15,4

Aide juridictionnelle*	273,9	+ 1,4
-------------------------------	--------------	--------------

(Dotation annuelle des CARPA, rétribution des avoués, huissiers, experts, enquêteurs ...)

* Dépense réelle constatée par l'Agence comptable centrale du Trésor dans son récapitulatif annuel. Frais de justice et aide juridictionnelle constituent une partie des dépenses ordinaires.

Les effectifs budgétaires

	Effectifs 2005	Variation 2005/2004
Ensemble du ministère	72 460	+ 1 070
Administration centrale et services communs	2 226	+ 126
<i>dont magistrats</i>	256	+ 15
Services judiciaires	29 200	+ 311
<i>Magistrats</i>	7 526	+ 92
<i>fonctionnaires et contractuels</i>	21 674	+ 219
<i>dont greffiers en chef et greffiers</i>	9 927	+ 72
Administration pénitentiaire	30 197	+ 497
<i>dont personnel de surveillance</i>	23 265	+ 200
Protection judiciaire de la jeunesse	8 044	+ 88
<i>dont personnel éducatif</i>	4 701	+ 56
<i>(directeurs, chef de service éducatif et éducateurs)</i>		
Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	2 677	+ 45
<i>dont magistrats</i>	1 125	+ 21
Commission nationale de l'informatique et des libertés	83	+ 3
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	33	-

Sources : Budget voté de 2005 ; bureau du Budget du ministère de la Justice

Les implantations immobilières en 2005

Unité : m² hors œuvre

Ensemble du ministère*	5 621 632
Administration centrale**	67 000
Cours et tribunaux (773 sites)	2 038 761
Services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire	3 090 871
<i>dont réception de 2 établissements neufs soit 53 331 m² supplémentaires</i>	
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public uniquement, soit 462 établissements)	425 000

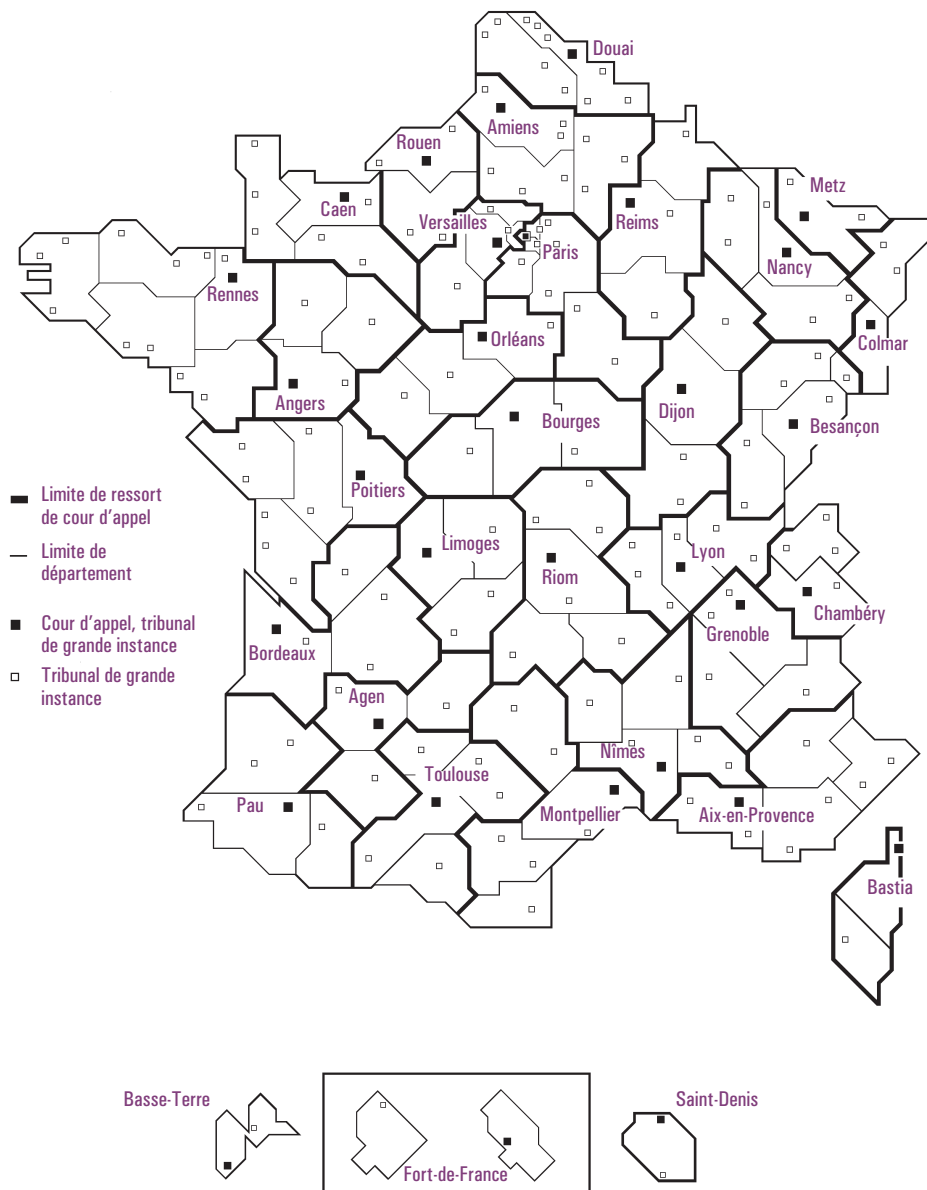
* Locaux en propriété, en location et mis à disposition

** Dont 15 000 m² hors Paris pour Casier judiciaire national, centres informatiques et centre de recherche

Sources : ministère de la Justice, bureau des Affaires administratives et de la programmation
Chiffres extraits des données collectées pour l'analyse simplifiée des dépenses immobilières.
Dernière mise à jour : 15/09/2005

LES JURIDICTIONS

Compétence territoriale des juridictions de l'ordre judiciaire



Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel en 2005

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI*	Trib. de 1 ^{re} inst.	TE*	TI et TP*	CPH*	Trib. du travail	TC*	TGIcc, TMC et CM*	TPlc *	TASS*
France métropolitaine												
Agen	1		4		3	11	5		5			3
Aix-en-Provence	1		8		8	22	14		16	1		5
Amiens	1		9		6	14	13		9	2		4
Angers	1		4		3	12	5		5			3
Bastia	1		2		2	5	2		2			2
Besançon	1		7		5	13	8		5	2		5
Bordeaux	1		5		5	17	6		8			3
Bourges	1		3		3	12	5		3			3
Caen	1		7		4	16	10		9			3
Chambéry	1		5		3	9	7		1	4		2
Colmar	1		4		4	16	10		.	4		2
Dijon	1		4		4	14	9		7			3
Douai	1		11		10	21	21		10	3		5
Grenoble	1		5		5	12	10		5	2		4
Limoges	1		4		3	10	4		3	1		3
Lyon	1		7		5	12	11		5	2		5
Metz	1		3		3	9	5		.	3		2
Montpellier	1		7		6	17	11		9			4
Nancy	1		6		4	13	9		7			4
Nîmes	1		6		5	14	8		5	2		4
Orléans	1		4		4	10	5		4			3
Paris	1		9		7	53	12		11			7
Pau	1		5		5	12	6		7			4
Poitiers	1		8		5	18	9		7	1		5
Reims	1		4		4	13	7		6			3
Rennes	1		12		10	25	14		10	2		6
Riom	1		7		4	16	8		8			4
Rouen	1		5		4	11	9		7			3
Toulouse	1		6		5	14	7		6			4
Versailles	1		4		4	24	14		5			4
Départements d'outre-mer												
Basse-Terre	1		2		2	4	2			2		1
Fort-de-France	1		2		2	3	2			2		2
St-Denis de la R.	1		2		2	4	2			2		1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales												
Nouméa	1			2	2			2		1	1	
Papeete	1			1	1			3		1		
Mamoudzou		1		1	1			1			1	
St-P. et Miquelon		1		1	1		1				1	
TOTAL	35	2	181	5	154	476	271	6	185	37	3	116

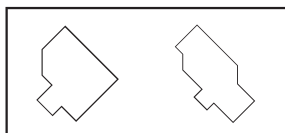
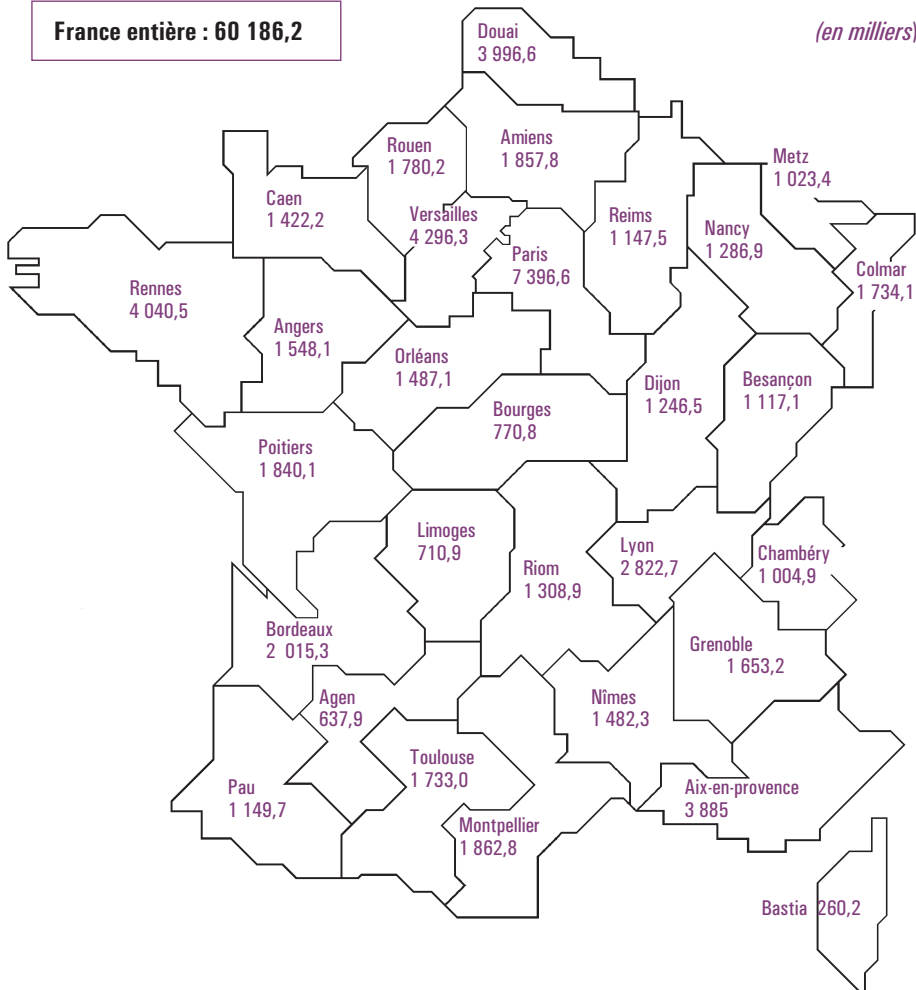
* Voir la liste des sigles en page 38

Source : ministère de la Justice, direction des Services judiciaires, bureau de l'Organisation judiciaire

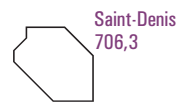
Population par ressort de cour d'appel

France entière : 60 186,2

(en milliers)



Fort-de-France
538,6



Source : recensement de la population de mars 1999, Insee

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Nombre de décisions rendues en 2004

Évol. 2004/03 (%)

Par les juridictions civiles et commerciales	2 614 673	+ 11,8
■ Procédures au fond	2 337 150	+ 13,1
Cour de cassation	23 539	+ 0,3
Cours d'appel	211 257	+ 3,4
Tribunaux de grande instance*	800 629	-
<i>dont à champ constant</i>	593 621	+ 1,3
Tribunaux d'instance	482 200	- 1,5
Juridictions de proximité**	18 231	
Juges des enfants (assistance éducative)***	320 287	+ 6,4
Tribunaux de commerce	211 532	+ 4,9
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	102 682	+ 6,7
Conseils de prud'hommes	166 793	+ 1,5
■ Référés	277 523	+ 2,2
Cours d'appel	4 630	- 12,3
Tribunaux de grande instance	124 134	+ 8,4
<i>dont activité commerciale</i>	3 461	- 3,3
Tribunaux d'instance	73 958	+ 4,4
Tribunaux de commerce	31 358	- 7,5
Conseils de prud'hommes	43 443	- 7,9
Par les juridictions pénales (hors amendes forfaitaires majorées)	1 237 360	- 4,9
Cour de cassation	8 129	+ 1,8
Cours d'appel	93 193	-
chambre des appels correctionnels	50 993	- 2,1
<i>dont arrêts sur intérêts civils et autres dispositions</i>	13 614	- 2,8
chambre de l'instruction	42 200	+ 2,6
Cours d'assises	2 952	+ 1,2
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	365	+ 1,4
Tribunaux correctionnels	485 954	+ 18,9
<i>dont jugements sur intérêts civils</i>	45 010	- 5,6
Tribunaux de police	205 537	> - 20,1
Juridictions de proximité	366 427	
Juges et tribunaux pour enfants	75 168	+ 3,8
Amendes forfaitaires majorées (OMP)	9 958 233	- 7,8

Données provisoires

* y compris les procédures et ordonnances sur requête nouvellement prises en compte dans la statistique

** Pas de données statistiques avant 2004.

*** Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. page 21)

Sources : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, cadres du parquet, rapport annuel de la Cour de cassation, tableaux de bord des TE

LA JUSTICE CIVILE

Affaires introduites au fond en 2004

Évolution 2004/03
(en %)

Ensemble	2 079 997	+ 2,7
Cour de cassation	21 965	+ 1,5
Cours d'appel	205 457	+ 5,9
Tribunaux de grande instance*	834 716	-
<i>dont à champ constant</i>	<i>617 113</i>	<i>+ 0,3</i>
Tribunaux d'instance**	508 019	+ 1,9
Juridictions de proximité***	21 919	-
Conseils de prud'hommes	164 396	- 1,7
Tribunaux de commerce	221 289	+ 1,5
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	102 236	+ 2,6

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance		Tribunaux d'instance	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	205 457	100,0	834 716	100,0	529 938	100,0
Droit des personnes	1 644	0,8	33 352	4,0	153 900	29,0
Droit de la famille	41 297	20,1	451 465	54,1	2 008	0,4
Droit des affaires	11 300	5,5	15 643	1,9	10 889	2,1
Entreprises en difficulté	8 834	4,3	42 519	5,1	24 801	4,7
Droit des contrats	49 515	24,1	71 504	8,6	267 649	50,5
Droit de la responsabilité	8 013	3,9	35 173	4,2	12 092	2,3
Droit des biens	12 944	6,3	109 857	13,2	28 851	5,4
Relations du travail et protec. sociale	58 761	28,6	2 563	0,3	24 269	4,6
Relations avec les personnes publiques	4 520	2,2	3 262	0,4	1 592	0,3
Procédures particulières	8 629	4,2	69 378	8,3	3 887	0,7

* Y compris les procédures et ordonnances sur requête nouvellement prises en compte dans la statistique.

** Non compris les contentieux électoraux et les tutelles mineurs ouvertes de plein droit.

*** Pas de données statistiques avant 2004.

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDES (données provisoires)

Affaires en cours au 31 décembre 2004

	2004	Variation 2004/03
Ensemble	1 489 307	+ 54 677
Cours d'appel	244 051	- 5 637
Tribunaux de grande instance	618 482	+ 36 437
Tribunaux d'instance*	459 443	+ 29 507
Conseils de prud'hommes	167 331	- 5 630

* Non compris les contentieux électoraux et les tutelles mineurs ouvertes de plein droit

Lecture : les données de stock doivent s'interpréter en confrontation avec la durée des affaires.

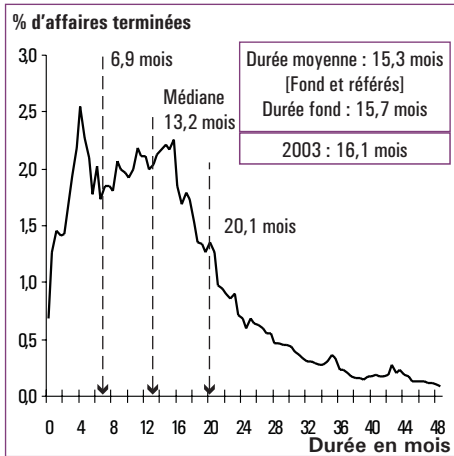
Cf. graphiques pages suivantes.

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDES (données provisoires)

Durée de règlement des affaires civiles en 2004

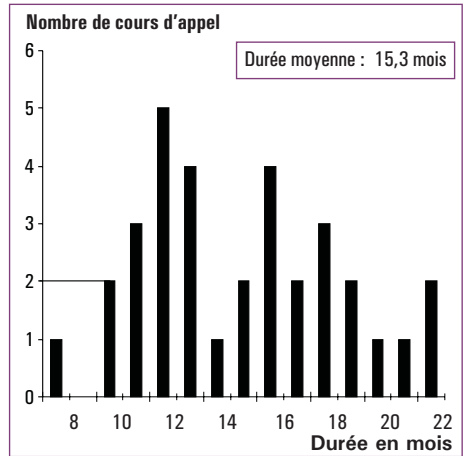
■ Cours d'appel

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout de 6,9 mois
 50 % des affaires terminées au bout de 13,2 mois
 75 % des affaires terminées au bout de 20,1 mois

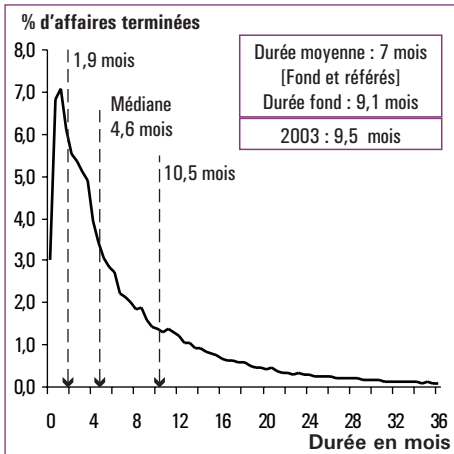
Répartition des cours d'appel selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 2 cours d'appel ont une durée moyenne de traitement comprise entre 9 et 10 mois

■ Tribunaux de grande instance

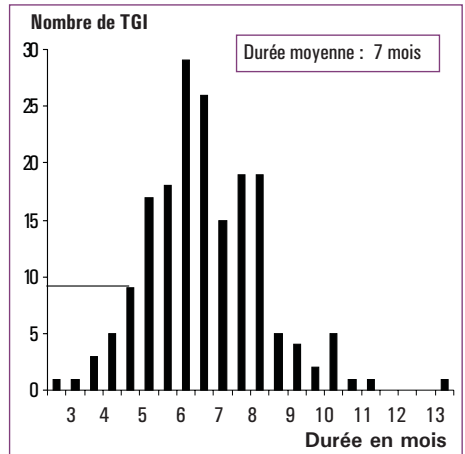
Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout de 1,9 mois

Source : Répertoire général civil

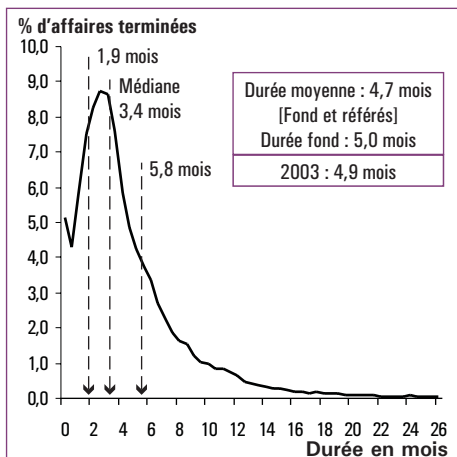
Répartition des tribunaux de grande instance selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 9 TGI ont une durée moyenne de traitement comprise entre 4,5 et 5 mois

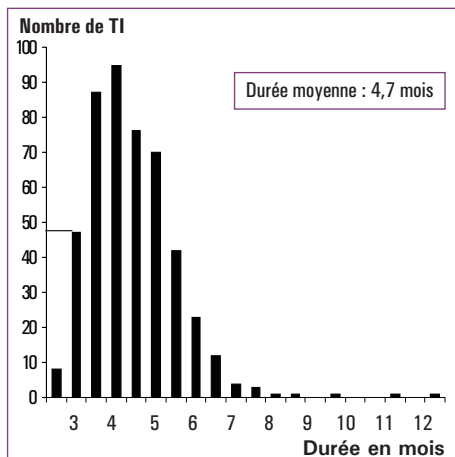
■ Tribunaux d'instance

Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout de 1,9 mois
50 % des affaires terminées au bout de 3,4 mois
75 % des affaires terminées au bout de 5,8 mois

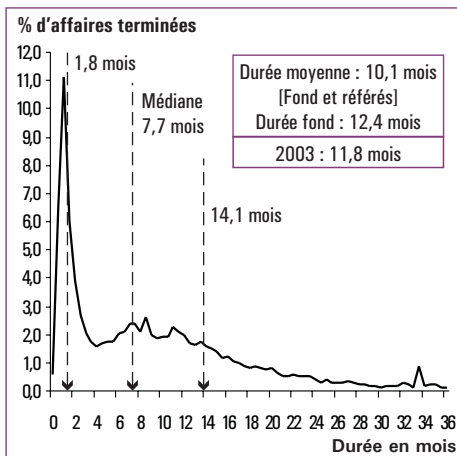
Répartition des tribunaux d'instance selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 47 TI ont une durée moyenne de traitement comprise entre 3 et 3,5 mois

■ Conseils de prud'hommes

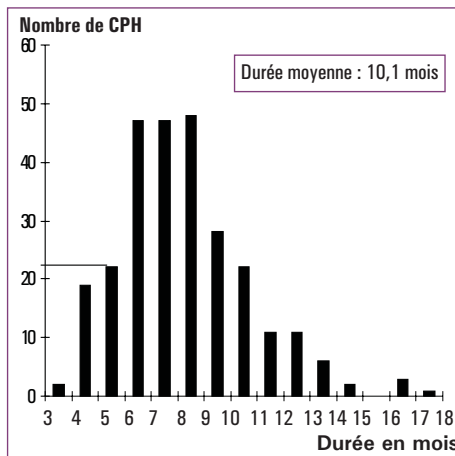
Distribution de la durée des affaires terminées, tous contentieux et tous modes de fin confondus



Lecture : 25 % des affaires terminées au bout de 1,8 mois

Source : Répertoire général civil

Répartition des conseils de prud'hommes selon leur durée moyenne de traitement des affaires



Lecture : 22 conseils ont une durée moyenne de traitement comprise entre 5 et 6 mois

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2003

Sur jugements	des tribunaux de grande instance	13,6 %
"	des tribunaux d'instance	4,6 %
"	des conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	56,9 %
"	des tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	12,6 %

Quelques indicateurs pour 2004

356 830	saisines du juge aux affaires familiales
135 149	divorces prononcés
56 293	demandes postérieures au divorce (autorité parentale, contribution à l'entretien, droit de visite ...)
121 198	demandes relatives aux enfants naturels (autorité parentale, obligations alimentaires, droit de visite ...)
111 836	demandes d'ouverture de régime de protection des majeurs*
40 093	pactes civils de solidarité enregistrés
126 473	certificats de non-PACS délivrés
991 862	demandes de tiers relatives à l'existence d'un PACS
106 748	saisines relatives aux baux d'habitation et professionnels (paiement des loyers, restitution du dépôt de garantie ...)
189 970	saisines du juge de l'exécution (TGI et TI) au titre d'incidents de saisie mobilière, d'exécution, délais de grâce, surendettement ... <i>dont 79 326 ordonnances sur requête et ordonnances conférant force exécutoire (TGI)</i>
706 959	injonctions de payer
203 062	saisies sur rémunération
47 142	ouvertures de redressement ou de liquidation judiciaires d'entreprises

* Y compris les demandes d'ouverture d'une tutelle aux prestations sociales

Source : Répertoire général civil, tableaux de bord des affaires civiles, SDSED

Acquisitions de la nationalité française enregistrées par le ministère de la Justice

20 855	par déclaration anticipée (13-15 ans) à raison de la naissance et de la résidence en France
9 017	par déclaration anticipée (16-17 ans) à raison de la naissance et de la résidence en France
23 092	par le mariage*
1 441	par autres déclarations (acquisition et réintégration)
145 408	certificats de nationalité française délivrés dont 3 705 suite à une acquisition de droit

* Déclarations enregistrées par les tribunaux d'instance

LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2004

		En %	Évolution 2004/03 en %
Procès-verbaux reçus	5 400 554	100,0	+ 1,7
dont auteur inconnu	3 288 055	60,9	- 0,5
Affaires traitées	5 004 678		- 0,1
Classement d'affaires non poursuivables	3 549 081	100,0	- 2,1
infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	401 184	11,3	+ 5,2
défaut d'élucidation	3 147 897	88,7	- 3,0
Orientation des affaires poursuivables	1 455 597	100,0	+ 5,2
Classements sans suite	366 382	25,2	a - 5,1
compositions pénales	25 777	1,8	b + 74,3
procédures alternatives aux poursuites	388 916	26,7	c + 18,2
poursuites	674 522	46,3	d + 3,0
<i>devant le tribunal correctionnel</i>	462 661		+ 13,0
<i>devant le tribunal de police</i>	104 248		- 30,4
<i>devant le juge d'instruction</i>	34 211		- 2,7
<i>devant le juge des enfants</i>	55 841		+ 0,9
<i>devant la juridiction de proximité*</i>	15 374		-
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité*</i>	2 187		-
Taux de réponse pénale (b + c + d)	74,8%	(72,1% en 2003)	

* Pas de données significatives avant 2004

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

■ Orientations données par les parquets aux affaires poursuivables

	2003	Évolution 2004/2003	2004	
	1 384 143		1 455 597	
Réponse pénale 72,1 %	Poursuites	+ 5,2 %	674 522	Réponse pénale 74,8 %
		+ 3,0 %	46,3 %	
	Procédures alternatives aux poursuites	+ 18,2 %	388 916	
		+ 74,3 %	25 777	
	14 785		25 777	Compositions pénales
	385 874	- 5,1 %	366 382	Classements pour inopportunité des poursuites ¹
	27,9 %		25,2 %	

1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

Activité des juges d'instruction en 2004

■ **Affaires dont l'instruction s'est terminée dans l'année** **36 677**

Qualification des affaires au début de l'instruction

Crimes	8 757
Délits	27 791
Contraventions	22
Recherches des causes de la mort	107

Durée moyenne de l'instruction (en mois)

Toutes affaires	18,9
<i>crimes</i>	<i>19,8</i>
<i>délits</i>	<i>18,7</i>

■ **Personnes mises en examen** **50 112**

dans les affaires dont l'instruction s'est terminée en 2004

Unité : personne

Renvois devant la cour d'assises	3 706
Renvois devant le tribunal correctionnel	37 534
Renvois devant le juge ou le tribunal pour enfants	3 570
Non-lieux	3 850
Jonctions, dessaisissements, incompétence, extinction de l'action publique, divers	1 452

■ Mesures de sûreté

Contrôles judiciaires	25 160
Détentions provisoires	20 994

■ Témoins assistés

Sans mise en examen	4 386
Avec mise en examen ultérieure	1 483

Source : Répertoire de l'instruction, cadres du parquet, SDSED

Activité des tribunaux correctionnels en 2004

	2004		Évolution 2004/03 (%)
	Nombre de décisions rendues	en %	
Toutes décisions	440 944	100,0	+ 7,9
Jugements portant condamnation ou relaxe	397 162	90,1	- 0,5
Citation directe ou comparution volontaire	98 530	22,3	+ 1,6
Convocation sur procès-verbal	236 499	53,6	- 2,1
<i>du procureur de la République</i>	<i>13 988</i>	<i>3,2</i>	<i>+ 45,2</i>
<i>de l'OPJ ou de l'APJ</i>	<i>222 511</i>	<i>50,5</i>	<i>- 4,1</i>
Comparution immédiate	41 621	9,4	+ 3,2
Renvoi du juge d'instruction	20 374	4,6	+ 1,5
Renvoi de la chambre de l'instruction	138	0,0	- 60,0
Ordonnances pénales*	42 037	9,5	-
Ordonnances d'homologation de CRPC*	1 745	0,4	-

* Pas de données significatives avant 2004

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

Condamnations en 2004

Crimes, délits, et contraventions de 5^e classe

Unité : condamnation

■ Condamnations	Unité : condamnation		
	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	3 264	2 638	626
Délits	485 847	444 706	41 141
Contraventions de 5 ^e classe	109 693	108 418	1 275
Toutes infractions	598 804	555 762	43 042

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

■ Nature de l'infraction et type de juridiction

Unité : condamnation

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs	Tribunal correctionnel	Tribunal de police
Toutes natures d'infractions	598 804	2 805	421 104	104 615
Atteintes aux personnes	102 279	2 116	70 127	13 096
<i>dont homicide volontaire</i>	492	452	–	–
<i>viol</i>	1 744	1 230	–	–
<i>coup et violences volontaires</i>	57 278	322	37 543	9 608
<i>homicide et blessures involontaires</i>	15 062	3	10 389	3 313
<i>dont par conducteur</i>	13 222	–	9 461	2 778
Atteintes aux biens	150 511	557	111 564	4 255
<i>dont vol, recel, destruction - dégradation</i>	136 306	556	99 634	4 255
Matière économique et financière	20 284	1	13 344	4 859
<i>dont chèques</i>	2 841	–	2 608	–
<i>travail illégal</i>	4 386	–	3 981	–
Circulation routière et transports	242 802	–	157 649	78 272
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	114 741	–	111 720	–
<i>défaut d'assurance</i>	39 954	–	8 102	28 566
<i>Conduite sans permis</i>	23 626	–	7 905	14 861
<i>grand excès de vitesse</i>	20 568	–	30	20 345
Autres infractions	82 928	131	68 420	4 133
<i>dont stupéfiants*</i>	31 497	5	27 288	–
<i>outrage ou rébellion à agent de la force publique</i>	17 404	–	15 001	–
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	4 860	4	4 425	–

* Trafic, détention, transport, cession et usage

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

■ Peines prononcées

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	598 804	
Réclusion criminelle	1 198	13,8 ans*
<i>dont à perpétuité</i>	22	
Peine d'emprisonnement	313 480	
<i>dont avec partie ferme</i>	113 396	8,1 mois
Peine d'amende	205 320	552 Euros
Peine alternative	50 106	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	18 576	
<i>jour amende</i>	15 279	
<i>travail d'intérêt général</i>	10 876	
Mesure éducative	21 673	
Dispense de peine	7 027	

* Hors réclusion criminelle à perpétuité

		Durée de détention provisoire (en mois)
Condamnations après détention provisoire	36 183	5,5
dont crimes	2 505	24,3
délits	33 660	4,1
<i>dans le cadre d'une instruction</i>	20 696	6,3
<i>dans le cadre d'une comparution immédiate</i>	12 964	0,4

■ Durées de procédure en mois

	1 ^{re} instance*	Appel*
Crimes	34,1	16,2
Délits	10,2	14,0
Contraventions de 5 ^e classe	10,1	12,2

* En première instance, délai entre l'infraction et la condamnation. En appel, délai entre la première décision et la condamnation

■ Condamnés

	Nombre	%
Tous condamnés	598 804	100,0
moins de 18 ans	43 042	7,2
de 18 à moins de 25 ans	190 294	31,8
de 25 à moins de 40 ans	219 398	36,6
de 40 à moins de 60 ans	132 133	22,1
60 ans et plus	13 937	2,3
Hommes	542 766	90,6
Femmes	56 038	9,4
Français	482 086	80,6
Étrangers	81 136	13,5
Nationalité non déclarée	35 582	5,9

Source : Casier judiciaire national, SDSSE (données provisoires)

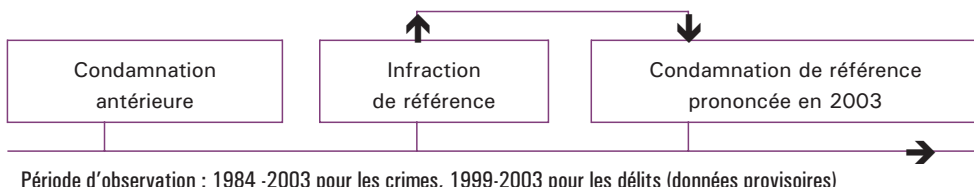
Taux de récidivistes parmi les condamnés d'une année donnée

Définition de la récidive utilisée dans l'exploitation statistique du casier judiciaire

Un condamné en 2003 est considéré comme récidiviste si l'infraction sanctionnée par cette condamnation a été commise après une précédente condamnation.

La condamnation de référence est la dernière condamnation connue sur l'année 2003. La condamnation antérieure, prononcée au cours de la période 1999-2003(5 ans) pour les délits et 1984-2003 (20 ans) pour les crimes, est retenue pour caractériser un récidiviste uniquement si elle est antérieure aux faits sanctionnés par la condamnation de référence.

Exemple de situation de récidive



Taux de récidivistes parmi les condamnés de 2003

Nature de l'infraction sanctionnée en 2003	Nombre de condamnés	Récidivistes toutes infractions		Récidivistes à l'identique*	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
Tous types de crimes	2 903	73	2,5	52	1,8
Viols	1 564	17	1,1	14	0,9
Vols, recels et destructions aggravés	515	42	8,2	33	6,4
Homicides volontaires	441	9	2,0	4	0,9
Violences criminelles	292	4	1,4	1	0,3
Trafic de stupéfiants et autres crimes	90	1	1,1	0	0
Tous types de délits	320 451	100 977	31,5	49 117	15,3
dont					
Vols recels	67 458	28 121	41,7	20 853	30,9
Conduite en état alcoolique	90 480	23 404	25,9	14 744	16,3
Autres délits routiers	25 712	9 339	36,3	2 360	9,2
Violences volontaires	30 253	10 228	33,8	3 350	11,1
Stupéfiants	21 208	7 190	33,9	2 447	11,5
Outrages, rébellion	16 674	7 205	43,2	1 709	10,2
Destruction, dégradations	10 876	3 766	34,6	814	7,5
Escroqueries	9 025	2 335	25,9	466	5,2
Mœurs	7 695	1 015	13,2	372	4,8
Police des étrangers	5 736	1 192	20,8	654	11,4
Port d'arme	3 743	1 465	39,1	153	4,1

Lecture : parmi les condamnés pour infraction aux mœurs en 2003, 13,2 % avaient déjà été condamnés pour un délit, et 4,8 % pour un délit en matière de mœurs.

* Même type d'infractions dans les condamnations constituant les deux termes de la récidive

Source : Casier Judiciaire national - SDESSED - ministère de la Justice

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2004

■ Activité des juges des enfants	2004	Évolution 2004/03 (en %)
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	113 610	+ 7,8
âgés de 0 à 6 ans	34 566	+ 8,6
âgés de 7 à 12 ans	34 950	+ 10,0
âgés de 13 à 15 ans	26 852	+ 6,4
âgés de 16 à 17 ans	17 242	+ 3,8
Mineurs suivis par le juge des enfants* au 31 décembre	206 397	+ 3,3
Mesures individuelles prononcées	320 287	+ 6,4
Mesures d'investigation (nouvelles et renouvelées)	62 510	+ 7,8
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	135 173	+ 6,7
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	122 604	+ 5,5
Tutelles aux prestations sociales		
Familles faisant l'objet d'une TPS (nouvelle et renouvelée)	25 204	+ 4,1
Mineurs appartenant à ces familles	65 219	+ 4,6

*Hors TPS

Source : tableaux de bord des tribunaux pour enfants

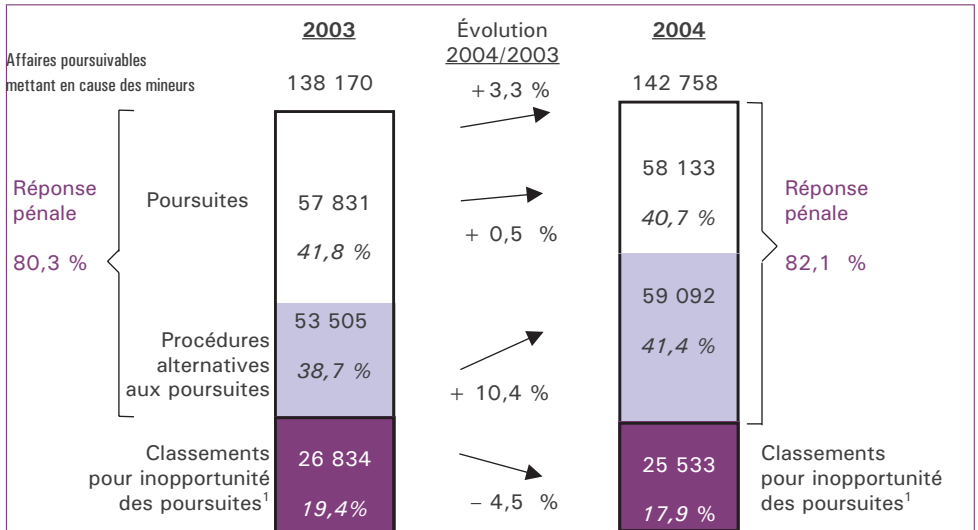
Mineurs délinquants en 2004

■ Activité des parquets concernant des mineurs

		(en %)	Évolution 2004/03 en %
Affaires traitées	168 693		+ 3,4
Classement d'affaires non poursuivables	25 935	100,0	+ 3,8
infractions mal caractérisées, motifs juridiques	21 459	82,7	+ 5,3
mineurs hors de cause	4 476	17,3	- 2,8
Orientations des affaires poursuivables	142 758	100,0	+ 3,3
classements sans suite ¹	25 533	17,9 a	- 4,5
procédures alternatives aux poursuites	59 092	41,4 b	+ 10,4
poursuites	58 133	40,7 c	+ 0,5
<i>devant le juge d'instruction</i>	2 292		- 6,9
<i>devant le juge des enfants</i>	55 025		+ 0,5
<i>procédures de jugement à délai rapproché</i>	816		+ 28,5
Taux de réponse pénale (b + c)	82,1%	(80,3 % en 2003)	

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

Orientations données par les parquets aux affaires poursuivables mettant en cause des mineurs



1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Source : Cadres du parquet, SDSED (données provisoires)

■ Activité des juges d'instruction chargés des mineurs	2004	Évolution 2004/03 (en %)
Renvoi devant la cour d'assises des mineurs	233	- 43,4
Renvoi devant le juge ou le tribunal pour enfants	3 339	- 17,2
Mineurs placés en détention provisoire	1 171	- 20,0
Mineurs placés sous contrôle judiciaire	2 511	- 11,7

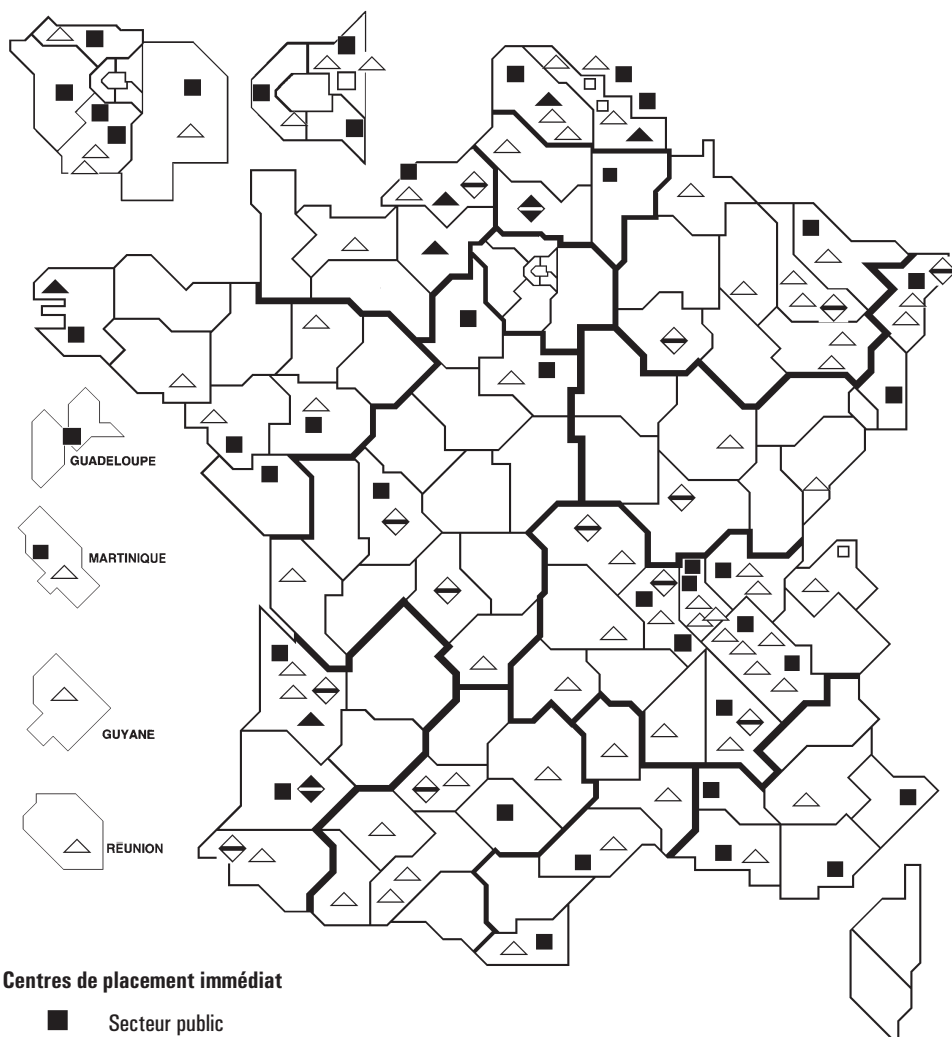
Source : répertoire de l'instruction

■ Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2004	Évolution 2004/03 (en %)
Mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi	80 982	+ 2,5
âgés de moins de 12 ans	3 648	+ 5,0
âgés de 13 et 14 ans	16 139	+ 3,5
âgés de 15 et 16 ans	38 102	+ 1,1
âgés de 17 ans	23 093	+ 3,9
Mesures présentencielles prononcées	27 139	+ 9,6
Enquêtes sociales, IOE, expertises	7 618	+ 12,4
Placements, liberté surveillée, réparations	15 358	+ 12,2
Contrôles judiciaires	3 225	- 1,8
Détentions provisoires	938	- 6,8
Mineurs jugés	75 168	+ 3,8
Mineurs jugés en audience de cabinet	41 075	+ 3,1
Mineurs jugés en audience de TE	34 093	+ 4,7
dont mineurs jugés pour crime	507	+ 13,4
Mesures et sanctions définitives prises	86 131	+ 4,4
Mesures rejetant la poursuite	9 615	+ 15,1
Admonestations, remises à parents, dispenses de mesure ou de peine	33 770	+ 1,5
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	9 623	+ 11,5
Sanctions éducatives	758	+ 129,0
TIG, sursis TIG	3 828	+ 7,3
Amendes fermes ou avec sursis	6 703	+ 7,7
Emprisonnements avec sursis simple	9 836	- 1,3
Emprisonnements avec sursis et mise à l'épreuve	5 368	+ 4,9
Emprisonnements fermes	6 630	- 5,9

Source : tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Centres de placement immédiat, centres éducatifs renforcés et centres éducatifs fermés

(au 31 juillet 2005)



Centres de placement immédiat

- Secteur public
- Secteur associatif habilité

Centres éducatifs fermés

- ◆ Secteur public
- ◇ Secteur associatif habilité

Centres éducatifs renforcés

- ▲ Secteur public
- △ Secteur associatif habilité

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 12 centres de formation (1 national et 11 pôles territoriaux)
- 15 directions régionales
- 100 directions départementales

■ Services et unités du secteur public

339 structures administratives

- 186 centres d'action éducative
- 23 centres d'action éducative et d'insertion
- 2 centres éducatifs fermés
- 76 foyers d'action éducative
- 41 foyers d'action éducative fonction centre de placement immédiat
- 1 centre d'action éducative fonction centre de placement immédiat
- 10 services éducatifs auprès du tribunal

620 unités

- 43 centres de placement immédiat
- 2 centres éducatifs fermés
- 10 services éducatifs auprès du tribunal
- 6 centres éducatifs renforcés
- 281 unités éducatives de milieu ouvert
- 145 unités éducatives d'action de jour
- 24 unités éducatives auprès du tribunal
- 28 unités éducatives d'hébergement diversifié
- 81 unités éducatives d'hébergement collectif

■ Établissements du secteur associatif habilité

- 1 255 établissements et services habilités gérés par 516 associations (01-09-05)
- soit 839 structures d'hébergement
- dont 68 centres éducatifs renforcés
 - 4 centres de placement immédiat
 - 13 centres éducatifs fermés
- 174 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 102 services d'investigation et d'orientation éducative (SIOE)
- 95 services d'enquête sociale (SES)
- 45 services de réparation pénale (SRP)

□ Les **Centres Éducatifs Renforcés** sont des structures éducatives destinées à la prise en charge des mineurs délinquants ou en situation de grande marginalisation, et qui doivent répondre au risque de récidive et d'incarcération.

□ Les **Centres de Placement Immédiat** prennent en charge les mineurs pour lesquels un accueil immédiat est prescrit par les magistrats de la jeunesse, et en priorité les mineurs délinquants. Cet accueil doit permettre de répondre à une situation d'urgence, caractérisée par l'impossibilité pour certains mineurs de demeurer dans leur environnement familial et social, en particulier lorsqu'ils viennent de commettre un délit et qu'un éloignement temporaire s'avère nécessaire dans l'attente d'une réponse judiciaire et d'une prise en charge éducative de longue durée.

□ Les **Centres Éducatifs Fermés** s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multiréitérants qui font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve. Ils constituent une alternative à l'incarcération et viennent après l'échec de mesures éducatives précédentes.

Le terme «fermé» renvoie à la fermeture juridique définissant le placement, c'est-à-dire que tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention par décision du juge.

■ Jeunes pris en charge dans les établissements de la PJJ

	Secteur public		Secteur associatif habilité	
	2003	2004	2003	2004
Mesures en cours au 31 décembre (hors mesures d'investigations)	39 896	42 062	116 618	121 229
au titre de l'enfance délinquante	30 009	31 941	4 126	5 197
au titre de l'enfance en danger	8 886	9 034	108 459	111 857
au titre de la protection des jeunes majeurs	1 001	1 087	4 033	4 175
placement	1 384	1 505	23 574	24 405
milieu ouvert	38 512	40 557	93 044	96 824
<i>civil</i>	9 083	9 304	89 698	92 762
<i>pénal*</i>	29 429	31 253	3 346	4 062
Mesures nouvelles de l'année [hors mesures d'investigation]	51 241	54 038	71 432	78 135
au titre de l'enfance délinquante	35 870	38 216	10 018	11 714
au titre de l'enfance en danger	13 571	13 697	57 293	62 409
au titre de la protection des jeunes majeurs	1 800	2 125	4 121	4 012
placement	4 921	5 235	16 722	18 555
milieu ouvert	46 320	48 803	54 710	59 580
<i>civil</i>	12 497	13 089	46 639	50 513
<i>pénal</i>	33 823	35 714	8 071	9 067
Âge et sexe des jeunes concernés par les mesures nouvelles de l'année** [hors mesures d'investigation]	37 691	39 074	71 432	77 648
moins de 10 ans	1 106	1 188	23 640	24 313
de 10 à 12 ans	1 237	1 183	9 759	10 255
de 13 à 15 ans	8 472	8 769	18 704	19 073
de 16 à 17 ans	17 094	17 388	16 577	19 293
18 ans et plus	9 782	10 546	2 752	4 714
Garçons	31 304	32 305	41 578	45 271
Filles	6 387	6 769	29 854	32 377

* Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal

** En 2004, l'amélioration des outils de calcul et la fiabilisation des données saisies ont permis de « dédoubler » le nombre de jeunes suivis dans le secteur public au titre de deux mesures éducatives.

Dans le secteur associatif, restent comptabilisées des "mesures-jeunes".

Source : DPJJ

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



Le milieu fermé

■ 188 établissements pénitentiaires*, 51 312 places en service [au 01-06-2005]

115 maisons d'arrêt recevant les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an.

(N. C. les 26 quartiers de maison d'arrêt inclus dans un centre pénitentiaire et les 13 centres de semi-liberté distingués ci-après).

60 établissements pour peines

24 centres de détention accueillant des condamnés qui sont considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, ils comportent un régime principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

31 centres pénitentiaires, établissements mixtes comportant à la fois un quartier "maison d'arrêt" et/ou un quartier "maison centrale et/ou un quartier centre de détention". Ils reçoivent à la fois des prévenus et des condamnés à de courtes et longues peines.

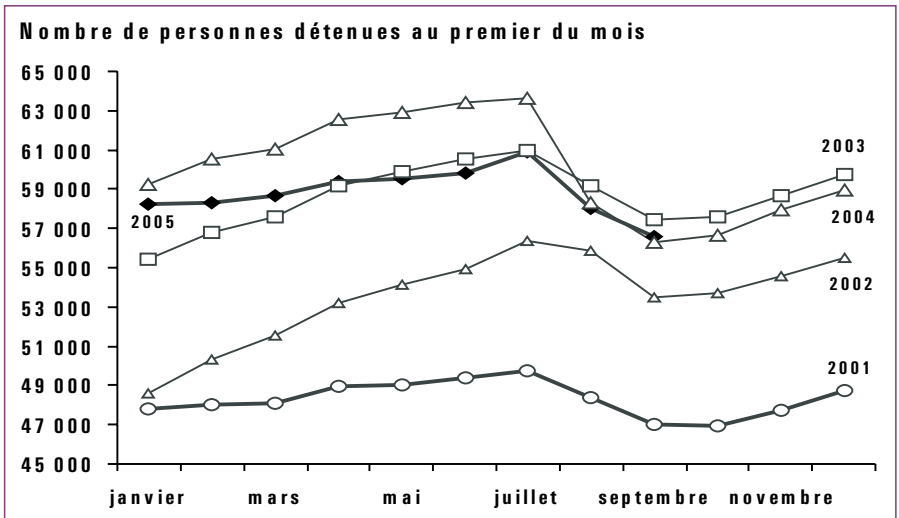
5 maisons centrales recevant les condamnés les plus sensibles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

13 centres de semi-liberté autonomes, recevant les condamnés admis au régime de semi-liberté, leur permettant d'exercer une activité : travailler, recevoir un enseignement ou une formation professionnelle, apporter une participation essentielle à la vie de leur famille ou subir un traitement médical. Les condamnés sont astreints à rejoindre l'établissement pénitentiaire dès la cessation de cette activité.

et 1 **Établissement public de santé national** à Fresnes

* L'établissement hospitalier pénitentiaire relève du ministère de la Santé

■ Évolution de la population carcérale



* En 2003, les détenus des MA de Majicavo, Mata-utu et Saint-Pierre-et-Miquelon sont comptés dans ces données.

Source : statistique mensuelle de la population incarcérée

■ Population pénitentiaire au 1/07/2005

		Évolution (%) sur 12 mois
Ensemble	62 438	- 3,7
<i>personnes écrouées</i>	<i>60 925</i>	<i>- 4,3</i>
Condamnés	41 439	- 3,0
Prévenus	20 999	- 5,0
Hommes	60 163	- 3,4
Femmes	2 275	- 9,3
Moins de 18 ans	744	- 0,9
18 ans < 25 ans	16 086	- 6,8
25 ans < 30 ans	11 359	- 3,9
30 ans < 40 ans	16 197	- 4,6
40 ans et plus	18 052	+ 0,3
Français	49 518	- 3,0
Étrangers	12 920	- 6,3

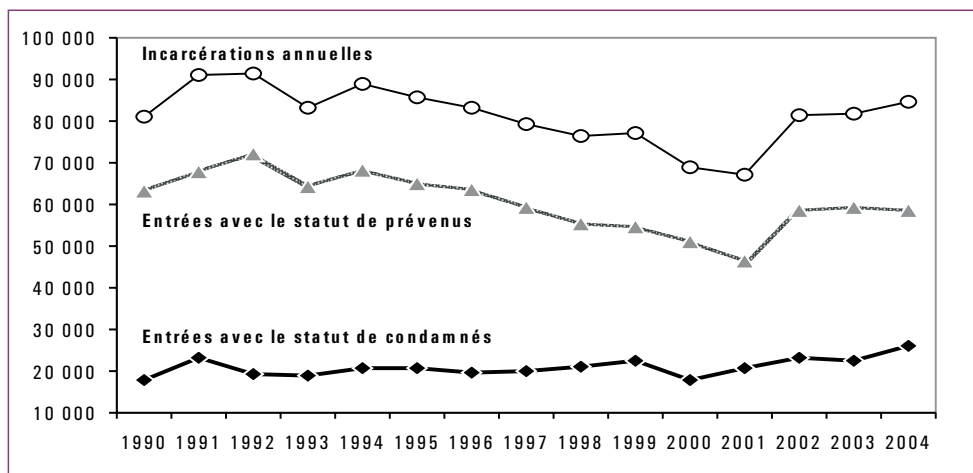
■ Peines en cours d'exécution par les détenus condamnés au 01/07/2005

Moins d'un an	31,9 %
1 à 3 ans	22,5 %
3 à 5 ans	11,0 %
5 ans et plus	34,6 %
<i>Peine correctionnelle</i>	<i>14,7 %</i>
<i>Réclusion criminelle à temps</i>	<i>18,7 %</i>
<i>Réclusion criminelle à perpétuité</i>	<i>1,3 %</i>

Entrées en prison en 2004	84 710	100,0	
Condamnés	26 115	30,8	
Prévenus	58 595	69,2	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	28 512		48,7
dans le cadre d'une autre procédure	30 083		51,3

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

■ Flux annuels d'entrées en détention de 1990 à 2004



■ 84 759 libérations en 2004

Motifs de sortie		En %
Tous motifs	84 759	100,0
Fin de peine	56 711	66,9
Mise en liberté	17 426	20,6
Ordonnance de libération conditionnelle	4 947	5,8
Peine couverte par la détention provisoire	273	0,3
Condamnation avec sursis	1 268	1,5
Grâce	1 680	2,0
Évasion, non retour de permission de sortir	921	1,1
Acquittement, relaxe	696	0,8
Extradition, expulsion	460	0,5
Décès	233	0,3
Non-lieu et main-levée	136	0,2
Amnistie	8	0,0

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

Durée moyenne de détention en 2004 *

Toutes détentions	8,4 mois
Détentions provisoires	4,3 mois

* Rapport de la population moyenne de détenus sur les entrées de détenus

Source : DAP, statistique trimestrielle de la population incarcérée

Mesures d'individualisation des peines

Mesures d'individuation de peine décidées par les JAP	2003	2004	Évolution 2004/03 %
Permissions de sortir	33 786	35 589	+ 5,3
Placements à l'extérieur	2 733	2 221	- 18,7
Placements en semi-liberté	6 261	6 819	+ 8,9
Libérations conditionnelles*	5 509	6 003	+ 9,0
Réductions de peine	99 829	99 762	- 0,1
Placements sous bracelet électronique	948	2 911	+ 207,1

* Décisions prises par les JAP et les juridictions régionales de la libération conditionnelle.

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On distingue principalement :

- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 240 heures ;
- les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 101 services pénitentiaires d'insertion et de probation

■ 125 437 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2005

■ Mesures en cours au 1 ^{er} janvier	2004	2005	Évolution (en %)
Toutes mesures suivies par les SPIP	135 721	138 855	+ 2,3
Sursis avec mise à l'épreuve	105 247	108 528	+ 3,1
Travail d'intérêt général	17 990	16 885	- 6,1
Autres mesures (contrôles judiciaires, interdictions de séjour ...)	6 056	6 962	+ 15,1
Libérations conditionnelles	6 428	6 480	+ 0,8

* Sources : DAP, statistiques semestrielles des services pénitentiaires d'insertion et de probation

■ Durée moyenne des mesures (en mois)	2003
Toutes mesures terminées	20,7
Sursis avec mise à l'épreuve	23,3
Travail d'intérêt général	14,0
Autres mesures (contrôles judiciaires, interdictions de séjour ...)	21,9
Libérations conditionnelles	13,6

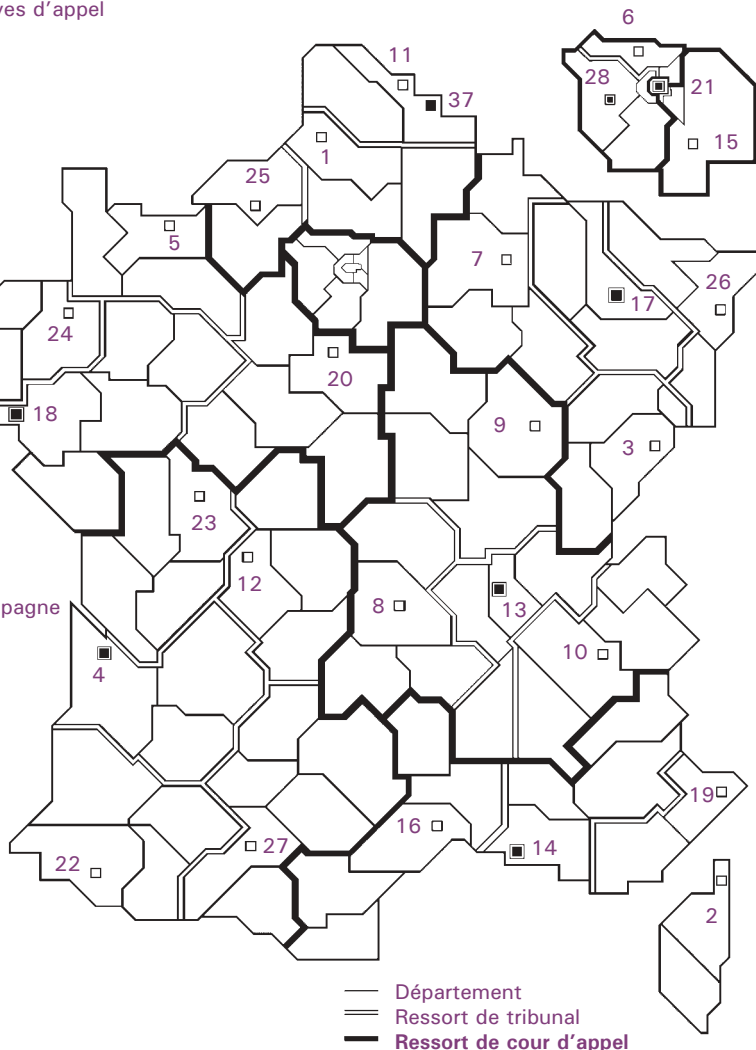
Compétence territoriale des juridictions administratives




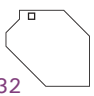
■ Cours administratives d'appel

- 4 Bordeaux
- 37 Douai
- 13 Lyon
- 14 Marseille
- 17 Nancy
- 18 Nantes
- 21 Paris
- 28 Versailles

□ Tribunaux administratifs

- 1 Amiens
- 2 Bastia
- 3 Besançon
- 4 Bordeaux
- 5 Caen
- 6 Cergy-Pontoise
- 7 Châlons-en-Champagne
- 8 Clermont-Ferrand
- 9 Dijon
- 10 Grenoble
- 11 Lille
- 12 Limoges
- 13 Lyon
- 14 Marseille
- 15 Melun
- 16 Montpellier
- 17 Nancy
- 18 Nantes
- 19 Nice
- 20 Orléans
- 21 Paris
- 22 Pau
- 23 Poitiers
- 24 Rennes
- 25 Rouen
- 26 Strasbourg
- 27 Toulouse
- 28 Versailles
- 29 Basse-Terre
- 30 Cayenne
- 31 Fort-de-France
- 32 Saint-Denis de la Réunion
- 33 Mamoudzou
- 34 Nouméa
- 35 Papeete
- 36 Saint-Pierre et Miquelon



Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
 29	 30	 31	 32

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Activité des juridictions en 2004

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs*
Requêtes	12 868	14 813	162 508
Affaires enregistrées**	12 074	14 347	149 008
<i>évolution 2004/03 (en %)</i>	+ 21,9	- 8,3	+ 16,0
Affaires réglées	10 928	19 829	137 189
<i>évolution 2004/03 (en %)</i>	- 1,3	+ 18,7	+ 8,0
Affaires en instance au 31-12-2004	10 122	35 031	209 439
<i>évolution 2004/03 (en %)</i>	+ 12,6	- 12,5	+ 5,8
Délai d'écoulement du stock (en mois)	11,1	21,2	18,3
<i>rappel délai 2003</i>	9,7	28,8	18,7

Activité des cours administratives d'appel en 2004

Cours	Affaires enregistrées**	Affaires régérées	Affaires en instance au 31-12-2004
Bordeaux	2 128	2 820	5 785
Douai	1 070	1 525	1 569
Lyon	1 636	2 473	5 963
Marseille	2 593	3 218	6 718
Nancy	1 148	2 253	3 312
Nantes	1 524	2 391	2 628
Paris	3 876	4 677	6 600
Versailles	372	472	2 456
Toutes cours administratives d'appel	14 347	19 829	35 031

* Y compris les TOM

** Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire

Source : Conseil d'État, rapport d'activité 2004

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2004

		Évolution 2004/03 (en %)
■ Nombre total d'admissions à l'aide juridictionnelle	831 754	+ 10,0
Admissions à l'aide totale	734 661	+ 10,8
Admissions à l'aide partielle	97 093	+ 4,4
Admissions sur contentieux civils et administratifs	478 361	+ 9,9
Cours d'appel	40 663	+ 13,7
Tribunaux de grande instance (hors JEX)	260 845	+ 8,0
<i>dont JAF (divorce)</i>	120 450	+ 4,2
<i>JAF (hors divorce)</i>	91 937	+ 10,8
Juges des enfants (assistance éducative)	27 014	+ 12,0
Tribunaux d'instance (hors JEX)	50 186	+ 18,8
JEX (TGI et TI)	8 598	+ 23,3
Conseils de prud'hommes	27 494	+ 9,5
Autres (tribunaux de commerce, TASS, ...)	15 211	+ 31,3
Juridictions administratives	14 400	+ 5,0
Conditions de séjour des étrangers	33 950	+ 0,8
Admissions sur contentieux pénaux	353 393	+ 10,3
Cours d'appel	11 385	+ 12,5
Procédures criminelles	16 246	+ 17,1
Cours d'assises	5 893	+ 11,5
<i>dont assistance partie civile</i>	3 169	+ 14,8
Instructions criminelles	10 353	+ 20,6
<i>dont assistance partie civile</i>	4 605	+ 30,7
Procédures correctionnelles	240 125	+ 10,7
Tribunaux correctionnels	154 867	+ 10,5
<i>dont assistance partie civile</i>	28 853	+ 14,2
Instruction (y compris mineur)	85 258	+ 11,0
<i>dont assistance partie civile</i>	7 212	+ 3,2
Juges des enfants et tribunaux pour enfants	65 763	+ 5,0
Tribunaux de police	5 823	- 1,2
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, alternative aux poursuites	14 051	+ 28,4
■ Bénéficiaires	831 754	+ 10,0
Bénéficiaires sans ressources	417 036	+ 9,9
Bénéficiaires ne disposant que du revenu minimum d'insertion, du fonds national de solidarité ou d'allocation d'insertion	63 520	+ 22,2
Bénéficiaires disposant de ressources inférieures au plafond de l'aide totale	254 105	+ 9,8
Bénéficiaires disposant de ressources ne permettant que l'aide partielle	97 093	+ 4,4

Source : répertoire de l'aide juridictionnelle

Taux de diffusion de l'aide juridictionnelle

■ En matière civile et commerciale	Nombre d'admissions à l'AJ pour 100 affaires civiles	
	2003	2004
□ Toutes procédures civiles	21,2	20,4
Cours d'appel	17,8	19,8
Tribunaux de grande instance*	–	31,5
JAF (tous contentieux)	54,7	59,5
<i>divorces</i>	60,9	67,2
<i>après-divorce</i>	35,4	40,4
<i>autres contentieux JAF**</i>	54,6	57,1
Contentieux général et gracieux*	–	10,7
Juge de l'exécution*	–	6,9
Juge des enfants	11,0	13,1
Tribunaux d'instance	8,7	8,0
Conseils de prud'hommes	13,2	15,2

* En raison d'un élargissement du champ de la statistique, les années 2003 et 2004 ne sont pas comparables sur ces procédures

** Dont enfants naturels et obligations alimentaires

Source : répertoire général civil, répertoire de l'aide juridictionnelle

■ En matière pénale	Nombre d'admissions à l'AJ pour 100 procédures pénales	
	2003	2004
□ Toutes procédures pénales	37,3	38,4
Instruction		
<i>juge d'instruction</i>	48,0	49,0
<i>juge des enfants</i>	63,5	72,9
<i>débat contradictoire</i>	88,4	97,0
Tribunaux correctionnels	25,1	25,3
Juges et tribunaux pour enfants	86,0	87,5
Cour d'assises	61,5	63,6
Cour d'appel	15,8	18,0

Source : cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, répertoire de l'aide juridictionnelle

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

	2003	2004	<i>Évolution 2004/2003 (%)</i>
Activité de la commission nationale d'indemnisation			
Nombre de requêtes reçues	336	500	+ 48,8
Nombre de décisions rendues <i>dont rejets, irrecevabilité et autres</i>	334 35	447 40	+ 33,8 + 14,3
Nombre d'affaires restant à juger	278	398	+ 43,2
Indemnisation			
Nombre d'affaires indemnisées <i>affaires indemnisées / décisions rendues</i>	299 90 %	407 91 %	+ 36,1
Montants versés (en Mo d'Euros)	2,95	5,48	+ 85,9

Source : ministère de la Justice, SDESD

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS

	2003	2004	<i>Évolution 2004/2003 (%)</i>
Nombre de demandes déposées auprès des CIVI	16 774	17 935	+ 6,9
Nombre de dossiers ouverts auprès du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions	16 397	16 877	+ 2,9
Montants accordés par les CIVI (en Mo d'Euros)	217,8	251,0	+ 15,2
Montants des indemnités versées par le Fonds de garantie (en Mo d'Euros)	188,0	209,5	+ 11,5

Sources : cadres du parquet, Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

L'ACCÈS AU DROIT*

- 80 Conseils départementaux de l'accès au droit
(lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 118 Maisons de justice et du droit
- 67 Antennes de justice

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE*

- 413 Associations dans le secteur pénal (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales ...)
- 1 807 Conciliateurs de justice
- 44 054 Avocats
 - 91 Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
 - 437 Avoués près les cours d'appel
 - 241 Greffiers de tribunal de commerce
- 3 256 Huissiers de justice
 - 116 Administrateurs judiciaires
 - 320 Mandataires liquidateurs
- 15 725 Experts judiciaires*
- 8 143 Notaires
 - 437 Commissaires priseurs judiciaires

* Chiffres au 01-01-2005, sauf pour les experts judiciaires dont le chiffre est celui de 2003

Source : ministère de la Justice ; bureau économique, social et international des professions

Activité des conciliateurs de justice

	2003	2004	Évolution 2004/2003 (en %)
Nombre de saisines	118 701	122 713	+ 3,4
Nombre d'affaires conciliées	68 546	69 475	+ 1,4
Taux de conciliation	57,7 %	56,6 %	

Source : enquête conciliateurs, SDSED

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
APJ	Agent de police judiciaire
CH Com	Chambre commerciale (d'un tribunal de grande instance)
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes
CPH	Conseil de prud'hommes
CM	Chambres mixtes commerciales d'Alsace-Moselle
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'Administration pénitentiaire
DACG	Direction des Affaires criminelles et des grâces
DPJJ	Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse
IOE	Investigation et orientation éducative
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JRLC	Juridiction régionale de la libération conditionnelle
nd	Non disponible
OMP	Officier du ministère public
OPJ	Officier de police judiciaire
PV	Procès-verbal
SCICOM	Service central de l'Information et de la Communication
SDSED	Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation
SHON	Surface hors œuvre net
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGI cc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TMC	Tribunal mixte de commerce
TOM	Territoire d'outre-mer
TP	Tribunal de police
TPI cc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TPS	Tutelle aux prestations sociales

e Donnée estimée

Pour en savoir plus

■ "ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA JUSTICE" :

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'évolution de l'ensemble des phénomènes juridiques et judiciaires

■ "INFOSTAT JUSTICE" : Un thème analysé en quatre pages de tableaux et commentaires simples, accessibles à tous publics, et en prise avec l'actualité.

- | | |
|--|---|
| 66. Le coût des expertises judiciaires civiles | 76. L'activité des tribunaux pour enfants en 2003 |
| 67. Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2002 | 77. Des prestations compensatoires sous forme de capital et non plus de rente |
| 68. Les condamnés de 2001 en état de récidive | 78. L'activité des conciliateurs de justice en 2003 |
| 69. L'activité des juridictions commerciales en 2002 | 79. L'activité des associations socio-judiciaires en 2003 |
| 70. La sanction des comportements routiers dangereux en 2001 | 80. Une évaluation de l'activité des juridictions en 2004 |
| 71. La durée des affaires civiles dans les TGI en 2001 | 81. L'activité des MJJ et des Antennes de justice en 2003 |
| 72. Statistiques sur la profession d'avocats | 82. La responsabilité pénale des personnes morales |
| 73. L'homologation de changement de régime matrimonial en 2002 | 83. L'exécution des peines d'emprisonnement ferme |
| 74. La répression du vol simple depuis 1984 | 84. Médiation familiale, lieux d'exercice du droit de visite dans le secteur associatif en 2003 |
| 75. Le traitement des affaires pénales par sept parquets d'Île-de-France en 2003 | 85. Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2004 |

■ "ÉTUDES ET STATISTIQUES JUSTICE" :

Une étude complète et tous les chiffres disponibles sur un sujet.

- | | |
|---|---|
| 17. Les acquisitions de la nationalité française en 1999 | 22. Les acquisitions de la nationalité française en 2001 |
| 18. Les acquisitions de la nationalité française en 2000 | 23. La résidence en alternance des enfants de parents séparés |
| 19. Les condamnations en 1999 et 2000 | 24. Les acquisitions de la nationalité française en 2002 |
| 20. Les condamnations en 2001 | 25. Les acquisitions de la nationalité française en 2003 |
| 21. Évolution des contentieux traités par les juridictions civiles du premier degré | |

Pour commander :

Adresser ce **BON DE COMMANDE***, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de "Régie du ministère de la Justice", à :
Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation
13, place Vendôme - 75 001 Paris - Télécopie 01 44 77 66 50

Titre	Numéros(s) ou années	Prix unitaire	Nb d'exemplaires	Total
Les chiffres clés de la Justice		gratuit		
Annuaire Statistique de la Justice*		45 Euros		
Infostat Justice	le numéro	2 Euros		
	l'abonnement	20 Euros		
Études et Statistiques Justice		15 Euros		
Total				

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

.....

* Pour l'annuaire Statistique de la Justice seulement, veuillez adresser ce bon de commande et le chèque libellé à l'ordre de « M. L'agent comptable de la Documentation française » à : La Documentation française
124, rue Henri Barbusse - 93 308 Aubervilliers CEDEX - Téléphone : 01 40 15 70 00 - Télécopie : 01 40 15 68 00